



## ENVIRONNEMENT

# Quand agriculture et abeilles font bon ménage

À quelques jours du lancement des débats à l'Assemblée nationale sur le projet de loi visant à réintroduire de manière temporaire les néonicotinoïdes en enrobage des semences, la filière betterave-sucre travaille à l'élaboration d'un plan de prévention des infestations de ravageurs, assorti d'un volet pour favoriser les pollinisateurs. Elle pourrait s'appuyer sur des initiatives existantes comme Agrapi, Poll'Aisne Attitude et Apiluz.

ADRIEN CAHUZAC

**M**on, les agriculteurs ne sont pas des tueurs d'abeilles, comme le martèlent régulièrement certaines ONG environnementales. Comme nous l'avons dévoilé dans notre dernier numéro, les chiffres de la FAO montrent que la production de miel en Europe a continué de croître ces trente dernières années, alors que les pratiques agricoles s'intensifiaient (*lire le BF n° 1114, page 4*). Depuis plusieurs années, des initiatives d'agriculteurs apparaissent ici et là pour favoriser les pollinisateurs. Des mesures dans le cadre du plan de prévention des infestations par les ravageurs seront d'ailleurs bientôt présentées par la filière betterave-sucre. Elles doivent témoigner de la bonne volonté du secteur, au moment où sera débattue, le 5 octobre, la proposition de loi concernant l'octroi d'une dérogation temporaire pour l'utilisation des néonicotinoïdes en enrobage des semences de betterave. Le texte devrait être suivi de la présentation par le gouvernement d'un plan de protection des pollinisateurs d'ici à la fin de l'année. Un projet déjà évoqué il y a cinq ans, à l'époque où Ségolène Royal était ministre de l'Environnement, mais qui était resté lettre morte.

En attendant, la filière betterave-sucre travaille à l'élaboration de son propre plan d'action. Elle pourrait s'appuyer sur des initiatives en cours dans différents départements. C'est le cas d'Agrapi. Ce programme d'observation des colonies d'abeilles en milieu agricole est porté, depuis 2015, par la FNSEA et ses associations spécialisées (FOP, AGPB, AGPM, Phams).

« Nous sommes partis du constat que les agriculteurs sont souvent tenus responsables, à tort, de la disparition des abeilles et qu'il n'y a pas de fatalité à pratiquer l'apiculture en milieu agricole », explique Emma Nozières, responsable du dossier au sein de la FNSEA.

## Observer les colonies

Agrapi a voulu répondre à plusieurs objectifs. Il s'agissait, en effet, d'observer des colonies en milieu agricole : comment se comportent-elles ? Quel est l'impact des cultures autour des ruches ? Que peut-on améliorer ? Renouer le dialogue entre agriculteurs et apiculteurs, et sensibiliser chacun aux bonnes pratiques agricoles et apicoles, ont été également des enjeux forts.

**1** L'implantation de bandes de luzerne de 3 mètres de large au milieu de parcelles a montré un effet positif sur le développement des colonies d'abeilles et la production de miel.

**2** Un hectare de bande de luzerne non fauchée fait vivre 160 000 abeilles.

Le dispositif est constitué d'un réseau de trente ruches réparties dans cinq départements, dont deux betteraviers (Loiret et Marne). « Sur chaque site, nous avons observé le développement des colonies, mesuré le poids des ruches régulièrement, vérifié la qualité des mielles, et fait des prélèvements de miel et de pollen », détaille Emma Nozières. En parallèle, les exploitations voisines des ruches ont accepté de fournir tous les renseignements sur les produits phytosanitaires utilisés, leur quantité, ainsi que les dates des semis. La météo a, elle aussi, été scrutée dans le but d'établir, ou non, des corrélations avec la santé des abeilles et la production de miel. « Avec près de cinq ans de recul aujourd'hui, nous n'avons pas observé d'effondrement de colonies, mais des taux de mortalité faibles, de 10 %, conformes à la mortalité naturelle des abeilles », souligne la responsable du projet. En revanche, certaines substances chimiques ont été détectées. « Mais toujours en dessous du seuil de quantification de 0,01 microgramme par kg, à des taux extrêmement faibles au regard de la dose létale 50 », insiste Emma Nozières. Parmi les substances trouvées, toutes ne sont pas agricoles. « Des résidus de combustion de diesel et l'insecticide utilisé pour lutter contre le parasite varroa ont été identifiés », précise-t-elle.

## Planter des espèces mellifères

D'autres initiatives ont été menées par des agriculteurs dans l'Aisne. Sous l'impulsion de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne, a vu le jour, en 2011, un collectif baptisé Poll'Aisne Attitude. Trente agriculteurs et trois particuliers de ce département ont décidé d'améliorer leurs pratiques afin de sauvegarder les pollinisateurs, en particulier l'abeille noire endémique. Quatorze d'entre eux se sont même engagés dans l'apiculture. Le collectif a établi une charte, avec l'aide d'un apiculteur professionnel, pour planter des espèces mellifères et installer des ruches sur le canton de Sains-Richaumont. Parallèlement, des formations pour mieux connaître la vie des abeilles et améliorer les pratiques agricoles ont été dispensées. « Le principal problème des apiculteurs amateurs est un manque de compétences, estime Benoît Lécuyer,



## « Dans une zone où il y a beaucoup de betteraves, on peut avoir une bonne production de miel »

OLIVIER DE BOHAN, PRÉSIDENT DE CRISTAL UNION

le cofondateur du projet. Il faut aussi augmenter la ressource disponible en prolongeant l'alimentation des butineuses en saison. » Ainsi, ces éleveurs d'abeilles ne fauchent les bords des champs qu'une seule fois par an, voire tous les deux ans, et implantent des plantes mellifères.

Dans la Marne, l'association Symbiose, qui œuvre pour maintenir la biodiversité, a lancé le projet Apluz, avec l'appui de la FDSA du département. Celui-ci vise à augmenter la disponibilité des ressources alimentaires favorables au bon état de santé des ruchers, grâce à la présence de bandes de luzerne non fauchées. Après une phase d'expérimentation à Beine-Nauroy, près de Reims, dont les résultats se sont révélés très positifs, Symbiose voudrait maintenant déployer plus largement sa méthode, développée avec la coopérative Luzéal. L'association estime qu'un hectare de bande de luzerne non fauchée fait vivre 160 000 abeilles et que 522 hectares de bandes non fauchées pourraient être mis en place en Champagne. Mais pour y parvenir, des financements sont nécessaires, estimés à 350 000 euros par an. « Cela correspond à une compensation transitoire de la perte de revenus de l'agriculteur et de la coopérative de déshydratation à cause de la baisse de qualité de la luzerne qui va monter en fleur », indique Julie Portet, coordinatrice de Symbiose.

### Diversité d'assolement

Cristal Union entend d'ailleurs s'inscrire dans le programme Apluz sur la zone de la coopérative de Puisieux et de la société Prodeva. « Avec des mesures simples, on peut améliorer significativement la vie des pollinisateurs. Dans les essais sur les bandes de luzerne en fleur, on trouve 20 % de pollinisateurs en plus par rapport aux autres parcelles », affirme Olivier de Bohan, le président de Cristal Union. Dans la Marne,

où la betterave est très présente (entre 20 et 25 % des surfaces), les études de Symbiose révèlent que la production de miel est deux fois supérieure à la moyenne nationale - 20 kg, contre 40 kg en moyenne 10 ans -, parce qu'il y a une diversité d'assolement qui constitue la base du bol alimentaire. « Dans une zone où il y a beaucoup de betteraves, on peut avoir une bonne production de miel. Les abeilles peuvent trouver de l'alimentation jusqu'à l'automne avec la présence de pois, de fèves, de vesces et de luzerne », assure Olivier de Bohan.

À l'image de ces exemples, les actions en faveur de l'apiculture pourraient être déployées davantage. Un plan de prévention des pollinisateurs de la filière betterave-sucre devrait fortement s'en inspirer. Il prévoit la mise en place de solutions agro-environnementales visant à développer la ration alimentaire des auxiliaires de cultures et des pollinisateurs, en mesurant les effets des initiatives menées.

Les représentants de la filière, par l'intermédiaire de l'interprofession AIBS, rencontrent actuellement les réseaux qui relient agriculteurs et apiculteurs dans le but d'identifier, mais aussi de promouvoir les pratiques et dispositifs favorables aux abeilles et aux pollinisateurs. En s'appuyant sur l'expérience Agrapi, la CGB et la section apiculture de la FNSSEA ont cerné des marges de progression pour compléter l'offre alimentaire (implantation de ressources nectarifères en mai-juin ou fin août pour réduire les périodes de disette alimentaire, choix d'une culture non attractive juste après une culture de betterave traitée aux néonicotinoïdes, développement des cultures intermédiaires mellifères (Cipan)...). La CGB souhaite s'appuyer sur des organismes techniques apicoles régionaux pour le choix des espèces à planter (mélange de légumineuses, fleurs sauvages locales, régénération d'une flore spontanée...).

Le plan de prévention des infestations de ravageurs pourrait prévoir aussi la mise en place d'un réseau national de surveillance des colonies, destiné à fournir des données scientifiques objectives sur la santé des abeilles en milieu agricole. Par ces actions, qui devraient voir le jour prochainement, les agriculteurs entendent bien tordre le cou aux idées reçues selon lesquelles agriculture et apiculture ne feraient pas bon ménage.

## « OUI, MAIS » POUR ÉRIC LELONG (FNSSEA)

Eric Lelong, le président de la section apiculture de la FNSSEA, se montre favorable à la réutilisation des néonicotinoïdes pour la betterave « afin d'éviter la disparition de la filière française ». Tout en précisant : « Il ne s'agit pas d'une réintroduction des

néonicotinoïdes, mais d'une dérogation temporaire pour une plante non mellifère. » Cependant, il reste prudent : « Nous demandons que la filière betterave-sucre travaille avec nous pour prendre en compte les risques pour les pollinisateurs sur les

adventices, la rotation des cultures et la rémanence dans les sols. Des solutions doivent être proposées, comme l'absence de culture mellifère en N+1, l'évaluation des risques en N+2 et l'utilisation de surfaces d'intérêt écologique comme zones mellifères. »

## ENTRETIEN « Ce texte n'est pas facile à porter »

**Grégory Besson-Moreau**  
Député LREM de l'Aube et rapporteur du projet de loi sur les néonicotinoïdes\*

**Pourquoi avez-vous souhaité être rapporteur du projet de loi sur les néonicotinoïdes ?**

Je passe tous les jours à côté des champs qui deviennent jaunes. Cela me touche de savoir que, derrière ce problème, il y a des agriculteurs en difficulté qui attendent des réponses. Ce n'est pas un texte facile à porter, mais je souhaite défendre la filière betteravière.

**Que pensez-vous des néonicotinoïdes en tant que tels ?**

J'estime que l'agriculture doit, à terme, se passer de pesticides. Mais la réalité économique et internationale est là : douze pays européens bénéficient d'une dérogation pour utiliser les néonicotinoïdes sur betteraves. Ne pas donner cette possibilité aux planteurs français crée un déséquilibre et mène toute l'agriculture betteravière dans le mur.

Je suis pour arrêter les pesticides quand tout le monde le fera et que l'on disposera d'une vraie solution alternative. On ne peut pas emmener une filière dans la transition agro-écologique par la violence, des dates fixes et aucune étude d'impact. Le texte voté en 2016 est courageux et ambitieux, mais la réalité est là : on ne s'est pas donné les moyens pour accompagner la filière. On doit donc aujourd'hui déroger à cette loi pour maintenir une filière debout.

**Quel sera le parcours parlementaire de ce texte ?**

Le projet de loi sera examiné par la commission des affaires économiques le 23 septembre, après être passé en commission du développement durable la veille. Il sera débattu en séance plénière le 5 octobre.

**Quel est le rapport de force à l'Assemblée nationale ?**

Les députés sont interrogatifs. Je fais de la pédagogie auprès de mes collègues de La République En Marche. Je leur dis que ce texte ne signifie pas l'interdiction d'un nouveau pesticide,



mais qu'au contraire, il organise la sortie des néonicotinoïdes. Il y aura peut-être un peu d'abstention, mais je ne pense pas que beaucoup de députés LREM voteront contre, car ils sont souvent issus, comme moi, de territoires ruraux. Il y a aussi des dogmatiques de l'écologie radicale, l'écologie égoïste qui veut faire plus vert que vert. Des gens qui ne se préoccupent pas de savoir si leur position a un effet négatif dans les autres pays et qui disent : ce n'est pas grave, on importera du sucre de Pologne ou du Brésil, alors qu'ils utilisent des produits interdits chez nous.

**Que contient concrètement ce projet de loi ?**

Comme je vous l'ai dit, il organise la sortie des néonicotinoïdes. Il met en place une dérogation qui fera l'objet d'un décret tous les ans, qui devra être validé par les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique. Ces deux ministères regarderont si le plan de protection des pollinisateurs est respecté. J'ai également l'idée d'associer le Parlement dans le suivi d'une telle décision. Car si on en est là aujourd'hui, c'est parce qu'on ne s'est pas donné les moyens de notre ambition à l'époque en accompagnant la filière betterave. Notre rôle de politiques est de s'assurer que nos décisions sont applicables. Si ce n'est pas le cas, alors on fait marche arrière. Le temps de la science n'est pas celui de la décision politique.

**PROPOS RECUEILLIS PAR FRANÇOIS-XAVIER DUQUENNE**

\*Le titre exact est : projet de loi relatif aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire.